



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30.03.2026
A 20 H 00**

PROCES VERBAL DE DECISIONS

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZWIEBEL Christian.

Présents : tous les conseillers

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance
Les élus approuvent le procès-verbal de la précédente séance du conseil.

Les élus désignent comme secrétaire de séance Cynthia BRISTIÉL, secrétaire générale de mairie.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour la vente de la parcelle cadastrée section 36 n°436 pour une contenance de 1a58. Cette parcelle est située à l'arrière de la maison sise 59 rue de la libération.

POINTS SUPPLEMENTAIRES :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le rajout de deux points supplémentaires ci-dessous.

1°) Autorisation de recruter des agents de remplacement pour la durée du mandat :

Vu l'article L332-13 code général de la fonction publique,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Le maire propose de :

- l'autoriser, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.
- prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

2°) Recrutement d'un adjoint technique temporaire pour l'entretien ménager de l'école maternelle

Vu le code général de la fonction publique, article L332-23 1° et 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel pour effectuer le ménage à l'école maternelle,

Monsieur le Maire propose,

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 30.03.2026 au 03.07.2026 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien ménager à l'école maternelle pour une durée hebdomadaire de services de 6/35^{ème} ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;

Je serai chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du CGFP.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3°) Indemnités de fonction des adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les article L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 26/03/2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que cette indemnité est déterminée en fonction d'un taux appliqué à l'indice de traitement brut 1027 soit 4110.52 € au 1^{er} janvier 2024 (le montant brut en euros a été rajouté à la demande de M. Jean-Luc FRANCOIS),

Considérant le taux maximal en vigueur pour une population comprise en 1000 et 3499 fixé à 21.38%,

Je vous propose,

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est fixé aux taux suivants , dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale mensuelle pour la commune de Bambiderstroff fixée à 5804.88 € pour 1 maire et 4 adjoints, et avec effet à compter du 21/03/2026 :

- 1^{er} adjoint : 20.39%
- 2^{ème} adjointe : 18.25%
- 3^{ème} adjoint : 14.60%
- 4^{ème} adjointe : 17.03%

Est joint à la présente délibération, en annexe 1, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

COMMUNE DE BAMBIDERSTROFF

Annexe n°1 à la délibération du 30/03/2026 relative au versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MANDAT 2026-2032

FONCTION	TAUX (en % de l'indice brut 1027)
Maire	55.70%
1er adjoint	20.39%
2ème adjoint	18.25%
3ème adjoint	14.60%
4ème adjoint	17.03%

4°) Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire propose la constitution de commissions communales selon les orientations faites après l'élection de mars 2026. Chaque élu est invité à inscrire son nom dans la liste des commissions et activités.

PROPOSITION DE REPARTITION DES TACHES DANS LES COMMISSIONS																	
NIVEAU	Activité, organisme ou commission	LINDEN Fabian	BOYARD Paul	DIDIER Julie	MARCK Claude	FOLSCHWEILLER Gwladys	PENNERAD Jérémy	PERSICO Florian	PETOLAT Vanessa	MUR Christelle	ZWIEBEL Christian	PACHO SONIA	ZIMMER P -Yves	MAUTERLE Elise	FRANCOIS Jean Luc	FLAMENT Fabrice	TOTAL commission
Activités réservées	Personnel communal					T					R						2
	Relations extérieures										R						1
	Travaux courants	X	R		S											X	4
	Urbanisme		X		S						R						3
Inter-communalité	Bureau du D.U.F.					T					R						2
	Tourisme					T					S						2
Org.Intercommx	S.E.B.V.F.	X			T		X									X	4
Commissions officielles	Marchés/Gds travaux		T		S						R		X			X	5
	C.C.A.S.								X	X	R						3
Commissions internes	Aide administrative								X	X				X			3
	Associations/Sport	X	X	T		R		X			X	X				X	8
	Ecoles/Périscolaire					R			X			X	X		X		5
	Finances		S	T			X			X	R						5
	Culture					S			T								2
	Fêtes & cérémonies			R		S						X		X	X	X	6
	Fleurissement			R				T									2
	Forêt	X	R					T			S						4
	Foyer		X	X	X	S			X					X			6
	Impôts & taxes		S	X							R						3
	Information			X								R		X		X	4
	Logements/Chauffage	X			R	S			X	X	T					X	7
	P.L.U. & cadastre		T		S		X				R				X		5
Sécurité		T		S		X	S			R		X		X	X	8	

R = responsable de la commission T = titulaire S = suppléant X = collaborateur I = intervenant extérieur

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

5°) Désignation des délégués à la COFOR :

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger à l'association des communes forestières

Se sont proposés Paul BOYARD délégué titulaire et Jérémy PENNERAD délégué suppléant.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

6°) Désignation d'un représentant de la commune auprès de MATEC

Moselle agence technique est un établissement public créé par le Département pour apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines des bâtiments, des voiries et divers.

Je vous propose de me nommer représentant de la commune auprès de MATEC.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

7°) Désignation du correspondant défense et de la sécurité routière

Je vous propose de désigner M. Paul BOYARD, adjoint au Maire comme correspondant de la défense et de la sécurité routière.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

8°) Désignation d'un conseiller municipal pour les demandes d'urbanisme déposées par le Maire

Si le maire est intéressé à un projet faisant l'objet de la demande de permis ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ([art. L 422-7](#) du code de l'urbanisme).

Aussi, je vous demande de désigner une personne parmi les conseillers municipaux pour remplir cette mission.

Je me retire de la séance lors du vote.

Paul BOYARD prend la parole pour proposer que M. Jérémy PENNERAD soit désigné et demande également aux élus si quelqu'un d'autre souhaite être désigné. Personne ne lève la main.

Le conseil municipal nomme Jérémy PENNERAD à l'unanimité.

7°) Divers

- **Projets communaux du mandat 2026-2032** : Les élus ont été invités à compléter un tableau de classification des projets selon leurs préférences. Julie DIDIER prend la parole pour informer les élus que parmi ces projets figure celui du « parcours du petit citoyen » dans lequel elle s'est engagée avec M. COURTZ. Elle se rendra à l'école élémentaire pour expliquer aux élèves le fonctionnement d'une mairie. Paul BOYARD informe les conseillers municipaux qu'il continue de travailler sur la gestion des eaux de ruissellement.

- **Redevance annuelle éoliennes** : 14 409 € seront versés prochainement

- **Pâques** : La chasse aux œufs aura lieu le lundi 06/04/2026. L'APE s'occupera de la buvette.

- **Repas des anciens** : Il aura lieu le dimanche 17/05/2026. Les repas seront confectionnés par le restaurant « Chez Claire » de Freyhouse et l'animation musicale sera assurée par Jacky Mélody. L'école participera également à la confection de petits cadeaux à offrir aux aînés.

- **Frelon asiatique** : Dans le cadre des activités du GBNA, Monsieur Antoine ADAM a tenu une conférence relative au frelon asiatique. Paul BOYARD explique qu'à la suite de cela est née l'idée d'organiser un atelier de piégeage des frelons asiatiques. Un devis du syndicat des apiculteurs de Saint-Avoid et environ a été signé pour l'animation de cet atelier avec la fourniture de 100 pièges. L'idée est de fournir gracieusement ces pièges aux habitants du village et de réaliser ensuite une cartographie des lieux de capture.

- **Tirage des lots de bois** : Celui-ci aura lieu le mercredi 1^{er} avril à 19h en mairie.

- **Théâtre** : Le Théâtre des nouvelles utopies jouera la pièce intitulée « Les sœurs Bienaimé » de Brigitte Buc le samedi 11 avril 2026 à 20h au foyer.

- **Repas paroissial** : Il se déroulera le dimanche 19/04/2026 au foyer.

- **Urbanisme** : Jean-Luc FRANCOIS explique aux conseillers municipaux qu'il a déposé deux demandes d'urbanisme en mairie et qu'il a eu deux fois des demandes de pièces complémentaires. Il demande si les dossiers sont bien contrôlés avant leur envoi au service instructeur du DUF ? Monsieur le Maire répond à Monsieur FRANCOIS que les dossiers sont effectivement contrôlés au niveau du secrétariat mais que

personne n'est à l'abri d'avoir une demande de pièces complémentaires. Récemment, un permis de construire a fait l'objet de demande de pièces complémentaires malgré ce contrôle. Il peut parfois manquer un élément au service instructeur pour pouvoir statuer sur la décision. La secrétaire de mairie demande si elle peut apporter des précisions. Les élus l'y autorise. Elle explique que la mairie est un guichet recevant les demandes et que le DUF est le service instructeur. Chaque dossier est regardé et traité de la même façon lors du dépôt. Lorsque qu'il est relevé une imprécision ou une pièce manquante, le pétitionnaire du dossier est contacté immédiatement avant envoi au DUF. De plus, le secrétariat apporte une aide aux usagers qui en ont besoin pour les aider à la confection de leur dossier. Seulement le service instructeur est le DUF et non la mairie. Claude MARCK prend également la parole pour évoquer le fait qu'il a également eu trois demandes de pièces manquantes suite au dépôt d'un dossier pour un abri de jardin et que la mairie l'a aidé à compléter son dossier.

- **Entretien des vignes devant la mairie** : Jean- Luc FRANCOIS prend la parole pour se proposer de s'occuper de la vigne située devant la mairie. Les élus sont d'accord sur le principe.

La séance est levée à 21h

Le Maire,
Christian ZWIEBEL

